

POURQUOI L'ABSTINENCE TOTALE

I. *L'abstinence totale* a pour elle la faveur et l'appui d'un grand nombre de savants qui ont fait durant ces dernières années d'actives et patientes études sur l'alcool et ses effets à travers le corps humain. Leur opinion sur cette question a une toute autre valeur scientifique que celle des distillateurs, des brasseurs, des buvetiers, des commis de bar, des piliers de buvettes, des amis de la traite ou même des médecins de 1830.

II. *L'abstinence totale* a pour elle l'incontestable avantage de préserver plus sûrement des dangers trop réels de l'usage dit modéré. Qui donc, en effet, a jamais commencé à boire afin de se rendre malade, afin d'en perdre la tête momentanément ou pour toujours? Quel père de famille à jamais commencé à boire afin de priver sa femme et ses enfants d'un honnête confortable, voire même de vêtements, de chaussures, de pain? Et cependant, combien en sont arrivés là plus ou moins vite, après avoir commencé comme tant d'autres par l'usage dit modéré! S'il y en a tant qui sont tombés sur ce chemin si glissant, qui peut se flatter de ne pas y tomber un jour? Et s'il n'est, ni nécessaire, ni même réellement utile d'y marcher, n'est-il pas plus sage, plus prudent de ne s'y aventurer jamais?

III. A l'adresse de ceux qui sont toujours restés sobres et qui voudront comprendre, pourquoi n'ajouterions-nous pas que cette *abstinence totale* étant strictement obligatoire sous peine de rechute, de déchéance immédiate ou presque immédiate pour la plupart de ceux qui ont déjà été les victimes des boissons alcooliques, il est bon et il faut que d'autres, restés toujours sobres, les encouragent par leur exemple à marcher allègrement et sans humiliation dans cette voie de *l'abstinence totale*, la seule où il leur soit possible désormais de conserver leur santé, leur intelligence, leur dignité! Pas trop de zèle, si vous voulez; mais un peu de zèle tout de même et de générosité, ce n'est pas contraire à la charité chrétienne.

---

---

Ceux de nos abonnés qui ne tiennent pas à garder la collection de la "SEMAINE RELIGIEUSE", nous rendraient un immense service en nous adressant la livraison numéro 6 (11 octobre) de la présente année.